

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2023_071**

**ETUDE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE
PUBLIQUE : PRÉCONISATIONS STRATÉGIQUES**

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 15 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 9 juin 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 9 juin 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 1

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL (suppléant de Hubert DELALANDE), Jean DUVAL, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LEDUC DRÉAN, Sylviane LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Jean-Luc VERET.

Ont donné pouvoir :

*Vincent DAUCHY donne pouvoir à Thierry OZENNE.
Sandrine GARÇON donne pouvoir à Didier COUILLARD.
Jean-Daniel LECOURT donne pouvoir à Marie-France BOUVET-PENARD.
Marie-Claire LAURENCE donne pouvoir à Colette ORIEULT.
Virginie SARTORIO donne pouvoir à Alain COUZIN.
Fabien TESSIER donne pouvoir à Geneviève SIRISER.
Agnès THOMASSET donne pouvoir à Sylvie LEBUGLE.
Richard VILLECHENON donne pouvoir à Christian GUESDON.*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 13 avril 2023 est adopté à l'unanimité

**DEL2023_071 : ETUDE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE :
PRÉCONISATIONS STRATÉGIQUES**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Contrat de Développement Culturel de Territoire signé le 10 février 2023 entre le Département du Calvados et Seules Terre et Mer,
- Vu l'étude en cours sur le développement de la lecture publique menée par le cabinet Emergences Sud,
- Vu l'avis favorable de la commission affaires culturelles et gestion du patrimoine en date du 12 juin 2023,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 février 2023.

Considérant que dans le cadre du Contrat de Développement Culturel du Territoire signé en février 2023 avec le département, la communauté de communes a affirmé sa volonté de structurer son réseau de lecture publique, en adéquation avec ses besoins, pour en optimiser le potentiel et en développer l'accès.

Considérant le recrutement du cabinet d'études, Emergences Sud, pour accompagner la collectivité dans la définition de sa politique de lecture publique.

Considérant les préconisations stratégiques proposées par le cabinet à l'issue de la phase 2 de l'étude et notamment la définition de trois axes d'intervention.

Considérant que ces préconisations ont été présentées en COPIL et en conférence des maires en date du 4 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (1 abstention) :

VALIDE les trois axes d'intervention suivants afin de structurer, à long terme, le réseau de lecture publique sur le territoire :

- La création d'un nouvel équipement structurant à Tilly-sur-Seulles
- Deux autres équipements structurants à faire accompagner : Ver-sur-Mer (privilégier l'hypothèse d'un autre site au vu de la configuration actuelle) et Creully-sur-Seulles (envisager une extension pour lui donner des moyens plus conséquents)
- Des équipements de proximité à faire évoluer :
 - Ponts-sur-Seulles : nouvel équipement de plain-pied sur un site identifié
 - Fontenay-le-Pesnel : nouvel équipement pour garantir l'accessibilité PMR sur un autre site à identifier
 - Audrieu : réaménagement intérieur
 - Fontaine-Henry : réaménagement intérieur

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN